Peine capitale

Aujourd'hui, nous avons une motion devant nous. Une motion qui se veut, non pas seulement en vue de rétablir la peine capitale, parce qu'une fois qu'elle sera adoptée, nous l'aurons. C'est clair: La Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne . . . et c'est là . . . et moi je n'en ai pas parlé parce que je trouve cela absolument impossible pour un abolitionniste comme moi de parler de méthode de tuer, et qui doit être tué, et ce, lorsqu'on ne croit pas à tuer. Je ne peux donc pas parler de la motion, en fait, je parle de l'amendement. J'essaye de défaire la motion, car elle est extrêmement mauvaise, d'après moi. Car c'est une motion qui va inviter les Canadiens, non pas au principe de la peine capitale, il va avoir été adopté, nous l'aurons adopté. Ce qui est le contraire de ce qui est arrivé en 1976. Pas sur un projet de loi, mais sur un principe de rétablissement.

Après, nous aurons un comité qui se promènera à travers le pays pendant trois mois, et l'amendement que j'ai ici devant moi dit six mois, celui préparé par les néo-démocrates, afin d'apporter un élément technique à une motion comme ça, il fallait mettre six mois pour qu'elle soit recevable par la Présidence.

Pourquoi avoir un comité qui se promène à travers le Canada pour aller consulter afin de savoir: Comment tuer et qui tuer, alors qu'on est contre le fait de tuer?

J'ai voté en 1976 en connaissance de cause, sachant à ce moment-là que je votais contre la peine capitale parce que je n'y croyais pas. On a gagné par quoi: six voix. Et je pense qu'on va perdre cette fois-ci, monsieur le Président. Et cela me fait de la peine parce que c'est une méthode qui est utilisée ici, méthode que je qualifie d'absolument disgracieuse.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux commentaires est terminée. Reprise du débat.

• (1240)

[Français]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, pour un jeune député comme moi, il y a à peine 30 mois que je suis à la Chambre des communes, le fait de participer à un débat aussi sérieux, soit celui du retour de la peine capitale au Canada, c'est tout un défi. Bien sûr que je ne prétends pas avoir la verve ni les capacités d'orateur que bien de mes collègues de la Chambre ont. Mais je vais quand même tenter d'expliquer aux gens, aux citoyens canadiens qui nous écoutent aujourd'hui, les raisons pour lesquelles je suis un abolitionniste, pourquoi je ne crois pas au retour de la peine capitale au pays, en expliquant à plusieurs Canadiens qui s'interrogent, à savoir, pourquoi le gouvernement a ramené cette fameuse question de la peine capitale.

Ce n'est pas simplement parce qu'il y avait eu une promesse au cours de la dernière campagne électorale. C'est que les Canadiens, en général, supportaient—si on se fie à certains sondages, il y a quelques mois il y avait 72 p. 100 à 75 p. 100 de la population canadienne qui voulaient voir le retour de la peine capitale au Canada.

Depuis qu'on a commencé le débat en cette Chambre, monsieur le Président, depuis que les Canadiens ont pris connaissance des deux côtés de la médaille, de ceux qui appuient le

retour à la peine capitale et de ceux qui sont contre, vous voyez que le pourcentage des Canadiens qui appuyaient le retour à la peine capitale sont maintenant contre le retour à la peine capitale. Et lorsque mon collègue de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) disait qu'effectivement dans sa circonscription c'était à peu près 50-50, je pense qu'on en est rendu là maintenant, et c'est une réalité.

Mais pourquoi le retour de cette question-là à la Chambre des communes? Je pense que c'est seulement dans une société démocratique comme celle que nous avons ici au Canada qu'il nous est possible de remettre en question, à l'occasion, des principes fondamentaux. A l'intérieur d'une société démocratique comme le Canada, monsieur le Président, on peut se permettre de remettre les fondements mêmes de notre société en question. Mais il y a une chose aussi qui m'a étonné, monsieur le Président, c'est la réaction des jeunes de ce pays qui sont venus me voir dans mon bureau, et qui sont très inquiets du retour de la peine capitale au Canada. Parce qu'il faut se rappeler, monsieur le Président, que le Canada est quand même un pays jeune. Cela fait 120 ans que la Confédération existe. Cela fait à peine 40 ans que nous avons la citoyenneté canadienne. En 1947, nous avons été le premier pays du Commonwealth à se doter de la citoyenneté canadienne. J'ai été cinq ans, j'ai 45 ans, citoyen britannique, et je vivais, j'étais pourtant né au Canada. Mais depuis 40 ans le Canada n'a eu de cesse que d'améliorer la qualité de vie au Canada, d'améliorer ses lois.

M. John Diefenbaker, qui a été un très grand premier ministre et qui a participé en 1966 à certains débats sur la peine capitale, était un abolitionniste. Et pourquoi M. John Diefenbaker était-il devenu un abolitionniste? Et je vais citer un des passages de ce qu'il disait le 4 avril 1966: «On prétend que la potence a un effet dissuasif, mais l'histoire ne l'a pas démontré. Qui pourrait dire que c'est par faiblesse que l'on a renoncé à ce châtiment infâme? C'est plutôt parce que les jurys ont commencé à chercher des motifs pour acquitter.» Et je pourrais faire un parallèle avec ce que disait M. John Diefenbaker en 1966 et ce que dit M. Andrei Sakharov, un éminent dissident soviétique, et qui, lui, dit: «Je considère la peine de mort comme une institution sauvage et immorale. Un État, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, s'arroge le droit de commettre l'acte le plus horrible et le plus irrémédiable: enlever la vie. Un tel État ne peut pas s'attendre à une amélioration du climat moral de son pays. C'est pourtant deux hommes qui vivaient dans deux pays complètement différents, aux régimes politiques différents, mais ils se recoupent.

Parce que, effectivement, monsieur le Président, si on regarde le système judiciaire dans son ensemble, et si on regarde la responsabilité des parlementaires qui sont ici en cette Chambre, on a la responsabilité du pouvoir de l'État, et certains des tenants du retour à la peine de mort disent que l'État a le pouvoir d'enlever la vie. Mais moi, monsieur le Président, et vous-même, nous possédons chacun 1/282° de ce pouvoir-là. Et je peux vous dire que ce 1/282° de ce pouvoir-là, je ne l'accorderai pas au retour de la peine capitale. Certains tenants de la peine de mort disent: Dans ma circonscription, on m'oblige à le faire. On me force à voter du côté de la peine capitale. Ça pourrait me coûter mon élection si je ne votais pas pour le retour à la peine capitale. Ce n'est absolument pas un